



FÉVRIER
2018

Hirel

Bulletin d'informations municipales

Vildé-la-Marine



La nouvelle salle intergénérationnelle

Le mot du maire

Chers concitoyens,

L'année 2017 s'est achevée avec la concrétisation de plusieurs projets dont un gros chantier : notre salle intergénérationnelle ! Inaugurée en octobre, proposée à la location, mise à disposition de nos associations locales, elle devient la nouvelle vitrine de notre commune.

Les travaux d'extension de nos lagunes eaux usées, nécessaires au développement de la commune et permettant de porter la capacité de traitement de 1000 EH (équivalent habitant) à 1500 EH, ont débuté en septembre dernier. Ils vont se poursuivre durant le 1^{er} semestre 2018. La compétence assainissement étant transférée à Saint-Malo Agglomération depuis le 1^{er} janvier, l'intercommunalité en assure dorénavant la gestion.

L'acquisition par la commune du fonds de commerce a permis la réouverture tant souhaitée de notre supérette de centre bourg. La mobilisation conjointe de la mairie et des parents d'élèves nous a permis par ailleurs de retrouver notre 4^{ème} classe.

En termes d'infrastructures, nous portons une attention particulière à la sécurité de tous par la réalisation d'aménagements sur notre réseau routier. La rue des Tourailles a fait l'objet d'une mise aux normes d'accessibilité de ses trottoirs et une allée piétonne a été réalisée rue de la Quesmière. L'acquisition d'un tracteur neuf pour les besoins du service voirie-espaces verts va permettre à nos agents une meilleure qualité de travail dans leurs interventions.

L'année 2018 va être porteuse de projets elle aussi. L'aménagement du centre bourg de Hirel est à présent une priorité. Après consultation, les travaux pourraient commencer au cours du second semestre.

La procédure de Révision de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) est lancée. Notre document date déjà de 2008 et nous nous devons à présent de le rendre conforme aux lois Grenelle et Alur. Nous devons aussi prendre en compte le Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine qui nous ampute hélas de nos zones d'extension urbaine de type lotissement (1AU et 2AU). Enfin, nous devons nous conformer au SCoT ou Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Malo, document carcan qui conditionnera notre futur PLU. La première phase de diagnostic de notre Révision est en cours et la procédure dans sa globalité va courir sur au minimum 2 ans.

Un mot sur une autre procédure en cours, la reprise de concessions cimetièrre en état d'abandon. La procédure est lancée depuis février 2015 et le délai légal imparti arrivera à expiration en mars 2018.

Je profite de ce bulletin d'information pour remercier l'ensemble du personnel communal pour son engagement au service des habitants de notre commune. Merci également aux membres du CCAS et aux agents CCAS pour leur dévouement.

Je salue notre directrice ainsi que l'équipe pédagogique et les parents d'élèves de notre école Le Long Sillon, les associations de la commune et les élus du Conseil Municipal des Enfants. Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter joie et réussite en 2018.

Michel Hardouin, le Maire



Focus enfance



Aménagement du territoire

SOMMAIRE

- P.2 Informations générales
- P.4 Finances
- P.5 Principales délibérations du Conseil Municipal
- P.11 Focus enfance
- P.12 Informations SMA
- P.13 Informations pratiques
- P.16 Vie associative
- P.20 Le Moulin

Directeur de publication

Michel Hardouin

Mise en page & impression

Imprimerie Doloise

Conseil Municipal

Le Maire : HARDOUIN Michel. Les Adjoint au Maire : COSSONNIERE Alain, 1^{re} Adjointe, BECHEREAU Henri, 2^e Adjoint. Les conseillers délégués : DROVAL Annick et GASNIER Jean-Pierre. Les conseillers (par ordre défini par le tableau du Conseil Municipal) : GUERINEL Pierrette, BOUAISSIER Michelle, DEROUSSEAU Olivier, GUERCHE Marie-Annick, LE GREVESE Daphné, GASNIER Lucien, LEROY Gérard.

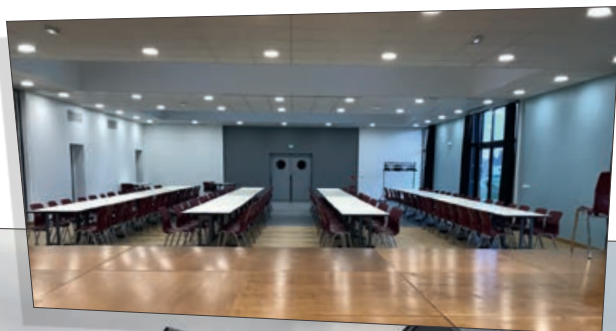
Inauguration de la salle intergénérationnelle

Samedi 14 octobre, habitants de Hirel et officiels sont venus nombreux pour l'inauguration de la nouvelle salle intergénérationnelle rue des Alleux.

Le Maire a profité de l'occasion pour remercier les partenaires de leur contribution financière (50.20% de subventions) pour un budget total d'un million d'euros.



Michel Hardouin entouré du sous-préfet, du député, de la vice-présidente du conseil départemental, du conseiller départemental et de nombreux Maires de Saint-Malo agglomération



Estrade et large capacité de place assise



L'entente du marais blanc

Les communes de Hirel, La Fresnais, La Gouesnière et Saint-Benoît-des-Ondes créaient « l'entente du marais blanc » à l'automne dernier. Cette initiative n'a rien d'une fusion. Il s'agit d'avancer à quatre, de favoriser la coopération et les mutualisations de services au sein d'un bassin de vie commun et pour une population totale de 6400 habitants.

Les « marais blancs », comme la terre de nos campagnes quand elle est sèche, teintée par la tanguie, un sable très calcaire fait de débris de coquillages...

Hirel et Saint-Benoît voient passer les marathoniens et surtout 7500 véhicules par jour, jusqu'à 13000 en août sur la route de la côte! La Gouesnière et la Fresnais, communes rétro-littorales, valent aussi le détour. L'entente a vocation à coopérer et à favoriser la carte touristique ainsi que la gastronomie, la conchyliculture et le maraîchage sur un territoire commun. Elle n'entraînera ni ligne d'imposition, ni charge nouvelle pour la population et renforcera le poids de la parole des 4 communes au sein de Saint-Malo Agglomération.

Les 4 maires et leurs élus délégués (Henri Béchereau et Jean-Pierre Gasnier pour Hirel) travaillent déjà sur un plan de circulation commun et sur un catalogue de services.



Gérard Baudry (Saint Benoît), Michel Hardouin (Hirel), Joël Hamel (La Gouesnière) et Nicole Simon (La Fresnais) pour une entente et un avenir commun.

C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune est intervenu en 2017 à destination du troisième âge (repas, colis de fin d'année et services ménagers) ainsi qu'en aides aux familles en difficulté comme il le fait chaque année, mais également au profit des enfants de la commune par l'acquisition d'équipements et de matériels pour les Temps d'Activité Périscolaire (année scolaire 2016-2017), de jeux et jouets pour notre service de ludothèque communale et de périodiques pour chacune des classes de notre école Le Long Sillon.

Enfin, considérant la vocation intergénérationnelle de la nouvelle salle dite « intergénérationnelle et culturelle », les membres du CCAS ont décidé de participer au projet par l'acquisition de mobiliers (tables, chaises et podium amovible) et de vaisselle. Rappelons ici que le CCAS réalise des missions d'aide-ménagère via ses 4 agents. Le coût de la prestation est défini par le département. Il est de 20.50 euros de l'heure en 2018 ; la facturation CCAS prend en compte les éventuelles contributions des divers organismes financeurs (département, mutuelles, caisses de retraites, MDPH...).

Temps fort de l'automne :

Le traditionnel repas du CCAS a eu lieu le dimanche 22 octobre et fut la première grande manifestation à la salle intergénérationnelle. 144 convives étaient réunis.



'Michel Hardouin, le Maire et Annick Droval, Conseillère déléguée, ont remis un présent aux doyens présents ce jour Marie-Thérèse Pornin née en 1929, et Louis Ame né en 1927'

Téléassistance des personnes à domicile



Présence Verte est une association proposant un service de téléassistance aux personnes, c'est à dire un service d'aide à distance fonctionnant 24 h /24 et 7 jours / 7 dont l'objectif est de permettre le maintien à domicile. En cas de nécessité, l'abonné lance un appel et est directement mis en relation avec un opérateur qui identifie ses besoins et avertit le réseau de solidarité (voisins, amis...) ou les services d'urgence (pompiers, SAMU)

Installation 24.50 € grâce à au partenariat de la commune avec Présence Verte et abonnement mensuel de 20.90€ (hors option)
Options : Le Bracelet détecteur de chutes déclenche l'alarme et la procédure de secours automatiquement en cas de chute brutale et la TAMO (télé assistance mobile) permet de géolocaliser, de dialoguer et de faire intervenir directement les secours.

N'hésitez pas à appeler le 02 99 16 88 76 pour prendre un RDV.

Portage de repas

La commune de Hirel a signé une convention avec l'association AMPER pour le portage des repas à domicile. La convention permet de ne pas payer de cotisation annuelle.

Les formules suivantes sont proposées : TARIFS 2018



Formule repas complet :	
10,90 €	le repas pour 1 personne seule
9,90 €	le repas à partir de 2 repas pris le même jour
Formule repas complet + soir :	
16,85 €	le repas pour 1 personne seule
15,75 €	le repas à partir de 2 repas pris le même jour

Basés sur des plats traditionnels, les menus sont copieux. Ils se composent de six éléments sélectionnés par une diététicienne. Vous avez le choix midi et soir avec possibilité de réponse personnalisée pour les personnes ayant une prescription de régimes spécifiques : pauvre en sucre, pauvre en graisse, pauvre en résidu. Pour les personnes ayant des troubles bucco-dentaires et/ou de déglutition ou ayant des difficultés à utiliser la fourchette et le couteau, un menu à texture modifiée leur est spécialement réservé. Seuls les viandes et les légumes sont concernés. Ils sont moulinés et présentés séparément sans surcoût. Ils conservent ainsi leur saveur et leur goût d'origine.

Depuis 2016, Amper offre la possibilité de tester gratuitement un repas (offre découverte) !!

Sachez aussi qu'Amper recycle les barquettes.

Concernant les nouveautés 2018 : Prochainement lancement d'une « formule repas complet avec pâtisserie » ainsi qu'une formule « repas gourmand ».

Contactez AMPER, Tiphaine GERGAUD au numéro local 02 99 01 83 59 ou amper.prad@msa-services.fr

Informations sur www.amper.asso.fr

Le CLIC

La commune de Hirel adhère au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination de la Côte d'Emeraude).

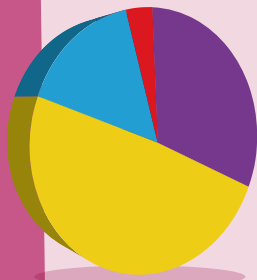
Le CLIC est un service financé essentiellement par le Conseil départemental et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Il s'adresse à l'intention des personnes de plus de soixante ans, des personnes handicapées et de leur entourage.

Le CLIC informe, conseille et aide gratuitement à la constitution des dossiers de demande de prises en charge financières, en ce qui concerne le maintien à domicile ou la recherche d'établissement. C'est également un service qui pilote la coordination des professionnels autour des situations les plus complexes et qui organise diverses actions de préventions sur des thématiques diverses (chutes, mémoire, diabète..) Les locaux sont situés à Dinard (proximité hôpital Gardiner) mais des permanences se tiennent aussi à l'hôpital de Cancale, à la mairie de Châteauneuf et à la mairie de la Gouesnière.

N'hésitez pas à appeler le 02 99 16 88 76 pour prendre un RDV. CLIC, 1 rue Henri Dunant, 35800 DINARD, 02 99 16 88 76, clic3-cote-emeraude@hotmail.fr www.clic-cote-emeraude.fr

Bilan financier

Sommes exprimées en TTC



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
■ Charges à caractère général (entretien bâtiments, voirie, terrains, prestataires, assurances, énergie et télécom...)	212 152 €
■ Charges de personnel et frais assimilés	345 957 €
■ Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions associations, SIAJE, attribution de compensation SMA ...)	85 974 €
■ Charges financières (intérêts d'emprunt)	30 034 €
TOTAL	674 117 €

Ecole publique Le Long Sillon (environ 86 élèves)

Les dépenses affectées sur 2017 à l'école s'élèvent à 163 506 € (personnel, fournitures diverses, dépenses liées au bâtiment, piscine, transports sorties scolaires, cantine garderie, ...)

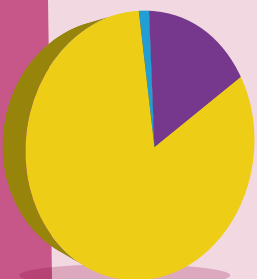
Le 26 octobre 2017, la Préfecture a arrêté le coût moyen départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques en référence avec les dépenses de 2016.

Il est de 372 € en élémentaire et de 1 142 € en maternelle.

Pour Hirel, il était de 800 € en élémentaire et de 1 311 € en maternelle,

Les dépenses affectées sur 2017 (janvier à juillet) aux TAP s'élèvent à 18 855 € (personnel, matériels divers, intervenants extérieurs, ...)

Les recettes pour ce programme sont en 2017 de 100 € (participation forfaitaire des familles : 25 €/enfant en élémentaire)



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
■ Emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital)	96 876 €
■ Opérations d'équipement ***	1 186 106 €
■ Opérations non affectées (droit d'usage de logiciels)	6 920 €
TOTAL	1 193 027 €

*** Principales opérations d'investissement sur 2017:

Acquisition d'une maison habitation, de ses dépendances et d'un terrain de 8 934 m² au « 36, Rue des Alleux » : 72 615,81 € (acquisition et frais d'acte notarié)

Travaux de voirie (plateau ralentisseur RD 155, Rue du Bout de la ville et situation n°1 pour la Rue des Tourailles) : 72 629,52 €
Effacement des réseaux - Rue des Alleux : 33 295,22 €

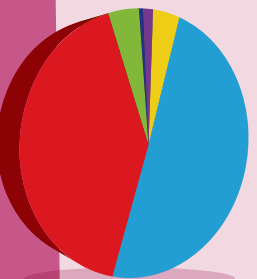
Eclairage public du parking de la salle intergénérationnelle et culturelle : 10 170,87 €

Services techniques - Achat d'un tracteur : 51 600 €

Barrière de sécurité au Moulin de la Ville-es-Brune : 5 509,08 €

Travaux au sein de bâtiment communaux : Sécurisation de l'école : 4 332 € et sécurisation de la mairie : 3 004,80 €

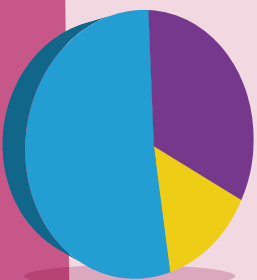
Salle intergénérationnelle : 932 949,29 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
■ Atténuations de charges (indemnités agence postale et indemnités journalières)	15 561 €
■ Produits des services, du domaine et ventes diverses (facturation périscolaire, location matériel, concessions funéraires..)	39 389 €
■ Impôts, taxes et droit de place aire de camping-cars**	448 583 €
■ Dotations, subventions et participations	261 169 €
■ Autres produits de gestion courante (location salle, loyers bâtiments communaux)	45 863 €
■ Autres (remboursements assurance suite sinistres)	3 €
TOTAL	810 569 €

** Détails impôts RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe d'habitation	185 093 €
Taxe foncière sur propriétés bâties	133 094 €
Taxe foncière sur propriété non bâties	26 577 €
Dotations de solidarité communautaire (Saint-Malo Agglomération)	35 417 €
TOTAL	380 181 €

TAUX D'IMPOSITION	Taux communal année 2016	Taux communal année 2017
Taxe d'habitation	11,93 %	12,16 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	14,16 %	14,44 %
Taxe foncière sur propriété non bâties	40,60 %	41,39 %



RECETTES D'INVESTISSEMENT	
■ Dotations, fonds divers et réserves (récupération TVA, taxe d'aménagement)	369 480 €
■ Subventions d'investissement	256 683 €
■ Emprunts et dettes assimilées	205 647 €
TOTAL	831 810 €

Principales décisions du Conseil Municipal en 2017

Le registre des délibérations est consultable en mairie et les comptes rendus sont publiés sur le site internet commune-hirel.fr, rubriques vie-municipale, compte-rendu-conseil, 2017.

Séance du 30 janvier



Aménagement de la « Rue des Tourailles » - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Amendes de police.

Des travaux de mise en sécurité et d'accessibilité de la « Rue des Tourailles » ont été prévus en 2016, à savoir l'aménagement des deux trottoirs reliant les lotissements du Marais et du Bellevend avec ses cellules commerciales (médecin généraliste, infirmières et coiffeuse) et le centre bourg dont l'école publique. Dans la mesure où le projet n'avait pas été retenu au titre de la DETR en 2016, la commune avait reprogrammé lesdits travaux en 2017.

Pour financer ce projet, la commune sollicite l'aide de l'État au moyen de la DETR (équipements de sécurité à hauteur de 40 %). La commune fait également appel au fond de répartition des amendes de police. Les sommes sont allouées en application des articles R 2334-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Une subvention de 31500 € a effectivement été accordée.



Redimensionnement de la lagune de HIREL - Choix du maître d'œuvre.

Par délibération n°69/2016 du 7 novembre 2016, le conseil municipal a approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) devant servir de base à la consultation relative au choix du maître d'œuvre pour les travaux de redimensionnement de la lagune de Hirel. Les entreprises avaient jusqu'au lundi 19 décembre 2016 à 12h pour adresser leurs propositions. Les critères de pondération, quant au choix des offres, étaient les suivants la valeur technique de l'offre (50 %), le prix des prestations (40%), les délais (10%).

Trois sociétés ont répondu : OUEST AM du RHEU (35), AIC Conseil de LORIENT(56), IDEE Tech de RENNES (35).

Les plis ont fait l'objet d'une analyse par M. Eddy POULARD de la société 2LM, assistant à maîtrise d'ouvrage dans ce dossier. La commission communale « marchés à procédure adaptée » a proposé de retenir AIC Conseil de LORIENT.



Saint-Malo Agglomération - Opposition au transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale à la communauté d'agglomération.

La communauté d'agglomération a décidé de lancer une étude en vue d'un projet d'agglomération à l'échelle 2030. Cette étude a pour objet un projet commun à l'échelle de l'agglomération dans les domaines de l'urbanisme, des déplacements, des politiques sportives et culturelles, du développement économique et touristique, ainsi que du logement, à partir d'un diagnostic global et d'un socle commun en matière d'environnement, de développement durable, de préservation des sites et du patrimoine et de mise en valeur des ressources agricoles, conchylicoles, maritimes, etc.

Ce projet d'agglomération doit permettre de bâtir un projet partagé, qui sera la base du futur PADD d'un projet de PLU intercommunal (PLUi). Cette étude sera engagée en 2017 et nécessitera d'y consacrer une année dévolue à la concertation et à la réflexion.

Le Conseil Municipal souhaite attendre que le projet d'agglomération soit abouti avant le transfert à terme de la compétence « planification urbaine » au profit de la communauté d'agglomération.

Rappelons ici que par délibération n°57/2016 du 29 septembre 2016, le conseil municipal a approuvé le principe de « Révision Globale » du Plan Local d'Urbanisme de la commune et chargé Monsieur le Maire de lancer une consultation auprès de plusieurs bureaux d'études.

Association PASS'EMPLOI du Pays de Saint-Malo – Renouvellement de la convention « chantier d'insertion espaces verts-environnement » pour l'année 2017.

L'association PASS'EMPLOI travaille à l'insertion sociale et professionnelle de personnes habitant le Pays Malouin, durablement exclues du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Par convention, la commune a déjà donné mandat à ladite association pour réaliser divers travaux sur le territoire communal (entretien d'espaces verts et de sentiers de randonnée, de bâtiments, de voiries et du littoral) et décide de continuer en 2017 à hauteur de 8 jours de travail (journée de 8 heures pour une équipe de 6 à 10 personnes).

Subvention communale 2017 à la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

Depuis 2009, une subvention d'un montant de 60 € était allouée à la Société Nationale de Sauvetage en Mer de Cancale. Depuis 2013, elle s'élève à 100 €. Le Conseil Municipal décide de reconduire cette somme.

Séance du 30 mars

Salle intergénérationnelle et culturelle – Eclairage public 2017 – Parking - Convention de mandat avec le SDE.

Le Conseil Municipal approuve l'étude détaillée réalisée par le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE) pour l'éclairage public du futur parking de la salle intergénérationnelle et culturelle et décide la réalisation des travaux sur 2017. Le montant à la charge de la commune (aux conditions arrêtées au 15 mars 2017) est de 30 337,60 € pour un montant total de travaux de 67 920 € TTC.

Salle intergénérationnelle et culturelle – Cuisine – Validation du devis.

Dans le cadre de l'aménagement de la cuisine de la salle intergénérationnelle et culturelle deux entreprises ont été sollicitées : KERFROID de Dinan et FROID OUEST de Châteauneuf. Après mise en concurrence, le Conseil Municipal retient KERFROID pour un montant de 34 523,45 € HT soit 41 428,14 € TTC.

Saint-Malo Agglomération – Accès à la mer – Prise de compétence « création, aménagement et gestion des infrastructures d'accès à la mer d'intérêt communautaire ».

Le Conseil Municipal approuve l'extension des compétences de Saint-Malo Agglomération à la compétence facultative « création, aménagement et gestion des infrastructures d'accès à la mer d'intérêt communautaire à Port Picain à Cancale, à la Plage du Pont à Saint-Malo, au Quai de Rance à Saint-Suliac. »



Principales décisions du Conseil Municipal en 2017

Le registre des délibérations est consultable en mairie et les comptes rendus sont publiés sur le site internet commune-hirel.fr, rubriques vie-municipale, compte-rendu-conseil, 2017.



Ecole publique communale – Demande de subvention au titre du FIPDR dans le cadre de l'aide à la sécurisation des établissements scolaires.

Dans son plan de lutte contre le terrorisme, le Gouvernement a décidé de subventionner les travaux de sécurisation des écoles par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR). Ces crédits doivent permettre la réalisation de travaux urgents de sécurisation indispensables au vu des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) et/ou des diagnostics de sûreté.

Les investissements éligibles sont les travaux nécessaires à la sécurisation périmétrique des bâtiments et notamment des accès pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante (vidéo-protection, portail, barrières, clôture (réalisation ou élévation), interphone, vidéophone..) ainsi que les travaux nécessaires à la sécurisation volumétrique des bâtiments comme la mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion » (différente de celle de l'alarme incendie) ou des mesures destinées à la protection des espaces de confinement (systèmes de blocage des portes, protections balistiques...).

Aussi, le Conseil Municipal opte pour la fourniture d'une porte extérieure qui se referme de manière automatique lors de la sortie des parents et qui possède un système de verrouillage intérieur interdisant la sortie de l'école sans l'approbation d'un adulte responsable. La solution proposée par l'entreprise JUHEL de La Fresnais a été retenue pour un montant de 3 894,30 € HT, soit 4 673,16 € TTC.

Le Conseil décide également l'installation d'une caméra extérieure et d'un kit interphone avec vidéo et choisit la société ARGOS de Saint-Malo pour 2 230 € HT, soit 2 676 € TTC.

Notons que la subvention peut aller jusqu'à 80 % du coût ne pourra être inférieure à 1 000 €. Le reste de la dépense incombe à la commune.

Subvention aux associations communales

#Catégorie 1 : Associations d'intérêt communal.

Par délibération n°8 en date du 2 avril 2002, le conseil municipal avait décidé que les associations d'intérêt communal sont celles qui « ne perçoivent aucune cotisation et dont les adhérents sont tous les habitants de la commune ou d'une portion de la commune. Elles participent à l'animation de la commune par l'organisation de manifestations festives. Le montant de la subvention communale est calculé en fonction du nombre d'habitants ».

La population légale de la commune au 1er janvier 2017 étant de 1 391 habitants, il est proposé que l'indice de base qui sert au calcul de la subvention soit, après majoration de 5 %, de 1,21 € par habitant.

Sur ce fondement, le montant total de la subvention pour les associations relevant de cette catégorie est de : 1 391 habitants X 1,21 €/habitant soit 1 683,11 €. Cette somme se répartit conformément au raisonnement suivant : dans la mesure où il y a deux comités des fêtes sur la commune et que ces deux associations sont d'intérêt communal pour l'ensemble des habitants de la commune, chacune se verra attribuer la moitié, soit la somme de 842 € (somme arrondie à l'euro supérieur).

#Catégorie 2 : Associations composées d'adhérents de la commune soumis au paiement d'une cotisation.

Les subventions aux associations de cette catégorie sont définies ainsi :

Associations sportives ou assimilées :

- de 18 ans : 19,86 € par adhérent de la commune,
+ de 18 ans : 12,41 € par adhérent de la commune,
Attribution de 179,05 € si adhésion à une fédération.

Associations à thématique particulière :

Une attribution forfaitaire de 119,36 €,
+ 59,68 € pour l'adhésion à une fédération.

Les nouvelles associations perçoivent, la première année d'exercice, une subvention forfaitaire de 182,62 €.

Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35) – Sécurisation Basse Tension et renforcement du poste P15 de distribution publique au Village-es-Dupuys – Convention de passage de conducteurs aériens sur des parcelles communales.

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée – Inscription d'un sentier.



La législation permet au Département d'Ille-et-Vilaine de réaliser un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P .D.I.P.R.) pour protéger et aménager les sentiers de randonnée. Ceci implique l'engagement par la commune d'affecter les voies communales et les chemins ruraux concernés au passage des piétons et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés. L'aménagement et l'entretien courant ainsi que le balisage relèvent de la compétence des collectivités locales. La demande d'inscription au P.D.I.P.R est sollicitée pour permettre les connexions avec la boucle pédestre locale de la commune de LA FRESNAIS.

Le conseil municipal donne un avis favorable au Département d'Ille-et-Vilaine afin d'inscrire au P.D.I.P.R. la création de l'itinéraire figurant en annexe (à usage pédestre) et sollicite son inscription à ce plan.

Union Sportive de la Baie – Saison 2016/2017_ Participation au financement du coût de l'animateur sportif.

Par délibération n°83/2015 du 14 décembre 2015, le conseil municipal avait acté le principe de soutien financier (au prorata du nombre de licenciés sur la commune) à l'égard de l'Union Sportive de la Baie (USB) afin de permettre le recrutement d'éducateurs sportifs. Dans la mesure où l'USB ne peut recruter de manière directe un animateur sportif en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) destiné aux entraînements et au suivi des matchs, la commune de La Fresnais s'est chargée à le faire en accord avec les communes membres de l'USB. Considérant les effectifs de l'USB et le montant résiduel annuel à charge, la commune de La Fresnais a défini la participation de la commune de Hirel à 49,63 € (8 licenciés sur 76), ce que le Conseil Municipal valide.

Approbation des comptes de gestion 2016 de la commune et des budgets annexes.

Approbation des comptes administratifs 2016 de la commune et des budgets annexes.

Taxe de séjour – Bilan 2016 – Annexe au compte administratif.

Budget primitif communal 2017 - Affectation de résultat.

Budget primitif assainissement 2017 - Affectation de résultat.

Budget annexe du restaurant 2017 - Affectation de résultat.

Budget annexe des cellules commerciales 2017 - Affectation de résultat.

Budget Primitif communal 2017 - Vote des taux d'imposition.

Vote du Budget Primitif communal 2017.

Vote des Budgets Primitifs annexes 2017.

Effacement des réseaux 2016 - « Rue des Alleux » - Conclusion d'une convention avec Orange.

Séance du 4 mai

Supérette - Contrat de location-gérance du fonds de commerce

Par délibération n°79/2016 du 7 novembre, le conseil municipal a fait auprès du liquidateur judiciaire une proposition de rachat du fonds de commerce qui a été validée par le tribunal de commerce de Saint-Malo.

La cession du fonds de commerce au profit de la commune s'est opérée le 14 avril 2017 au sein de l'office notarial de Me Philippe LUGAND de Dinard.

Le conseil municipal retient la société L-SAMSON de HIREL (SIRET : 829 165 000 00011) en qualité de locataire-gérant du fonds de commerce de la supérette via un contrat de location gérance d'une année. La commune demande à l'exploitant d'acquiescer une redevance mensuelle sachant que les factures liées à l'usage du fonds (eau, électricité, téléphone, assurance,...) sont à la charge de ce dernier. Une clause relative au rachat du fonds de commerce par l'exploitant est également introduite dans le contrat de location-gérance. La vente du fonds de commerce à l'exploitant se fera, au plus tard, au bout d'un an au prix correspondant à l'achat du dit fonds par la commune, majorés des frais liés à son acquisition ainsi que des loyers acquittés par la mairie avant le départ de la précédente location-gérance.

Redimensionnement de la lagune de Hirel - Approbation de l'Avant-Projet Sommaire et demande de subventions.

Par délibération n°04/2017 du 30 janvier 2017, le conseil municipal a retenu l'entreprise AIC Conseil de LORIENT (56) en qualité de maître d'œuvre pour les travaux de redimensionnement de la lagune de HIREL.

Afin de définir les besoins de la collectivité et plus particulièrement les contours du projet, 2 réunions d'études se sont tenues en présence de M. Jean-Claude SOURDIN, Chargé d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Sur la base de l'Avant-Projet Sommaire (APS) et du chiffrage de l'opération réalisés par AIC Conseil, le Conseil Municipal décide de lancer la consultation portant sur le choix des entreprises qui auront en charge le projet de redimensionnement de la lagune de HIREL et de solliciter pour ce dossier, une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Bretagne dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement et du Département d'Ille-et-Vilaine (Fonds de solidarité territorial).

Salle intergénérationnelle et culturelle - Aménagement provisoire du parking.

Le conseil municipal décide d'un aménagement provisoire du parking de la salle intergénérationnelle et culturelle, à savoir le décapage de la terre végétale, la fourniture et la pose d'un géotextile, l'empierrement et son compactage ainsi que la pose d'une bicouche sur une superficie de 2 500 m² et retient l'entreprise POTIN TP de Dol-de-Bretagne pour la réalisation.

Programme voirie 2017.

Outre les travaux de mise en sécurité et d'accessibilité des deux trottoirs de la « Rue des Tourailles » (délibération n°01/2017 du 30 janvier 2017), le conseil municipal décide de travaux d'aménagement « Rue du Bout de la Ville » ainsi que du busage du fossé situé le long de la route de la « Quesmière ».

Parmi les 4 entreprises qui ont été consultées (SERENDIP de Bagger-Pican, ENTR'AM d'Antrain, POTIN TP de Dol-de-Bretagne et EVEN de Pleurtuit), le Conseil Municipal retient Serendip pour le bout de la ville et Entr'am pour la Quesmière.

Cantine municipale - Année scolaire 2017/18 - Choix de l'entreprise en charge de la fourniture des repas

Le conseil municipal décide de la reconduction, pour l'année scolaire 2017/2018, de la convention avec la société Convivio-RCO pour la fourniture des repas à la cantine municipale.

Bibliothèque municipale - Achat de livres, périodiques, documents audio et multimédia en 2017 - Demande de subvention au titre du Contrat de Territoire.

Depuis 2007, la commune bénéficiait de subventions du Conseil Départemental pour les acquisitions de livres et périodiques. Or de nouvelles modalités ont été définies :

-Avant 2017, les acquisitions de livres, périodiques, documents audio et multimédia étaient subventionnées à 50 %.

-Avec le nouveau contrat de territoire (2017-2021), seul le développement des fonds multimédia 'image et son' est éligible à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal demande au Département de financer une dernière année les acquisitions de livres et périodiques afin que la commune ait le temps de se doter de moyens adéquats pour favoriser le développement du numérique à la bibliothèque.

Services techniques - Acquisition d'un tracteur.

La commune possède deux tracteurs à usage des Services Techniques : un FIAT (1994) et un ZETOR (2002). Le Conseil Municipal, considérant l'état général des 2 tracteurs et les sommes régulièrement engagées pour leurs réparations, décide de l'acquisition d'un véhicule neuf.

Trois entreprises ont été contactées (VIVAGRI de Isigny-le-Buat, LEROY d'Avranches, AGRIMECA de La Gouesnière).

Le Conseil Municipal retient le tracteur CASE FARMALL de l'offre de Vivagri pour un montant de 43 000 € HT, soit 51 600 € TTC ainsi que l'offre de prêt Agilor collectivité au taux fixe de 0,79 % sur 3 ans pour son financement.



Principales décisions du Conseil Municipal en 2017

Le registre des délibérations est consultable en mairie et les comptes rendus sont publiés sur le site internet commune-hirel.fr, rubriques vie-municipale, compte-rendu-conseil, 2017.

Séance du 19 juin

Budget communal – Souscription d’un emprunt relais.

Afin d’optimiser la gestion de la trésorerie de la commune et ne pas recourir à un emprunt traditionnel dans l’attente de l’encaissement des subventions et du FCTVA liés aux travaux de la salle intergénérationnelle et culturelle, quatre banques ont été sollicitées à la fois dans le cadre du renouvellement de la ligne de trésorerie et/ou de la souscription d’un emprunt relais de 162 000€. Après analyse des différentes suggestions, il ressort que la proposition la plus intéressante est celle d’un emprunt relais auprès de La Banque Postale. (durée de 2 ans, taux fixe de 0.540% et remboursement anticipé autorisé, sans pénalité, à une date d’échéance d’intérêts pour tout ou partie du prêt.)

Organisation des temps scolaires – Validation du Projet Educatif Territorial (PEdT) complété et demande pour une organisation dérogatoire pour une semaine scolaire à 4 matinées.

Saint-Malo Agglomération – Approbation du rapport définitif de la commission locale d’évaluation des transferts de charges (CLECT).

Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC) – Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’eau potable pour l’année 2016.

Aire de camping-cars – Modification du droit de place au 1er juillet 2017

Le montant du droit de place est fixé à 6 € la nuitée depuis 2011 alors que la taxe de séjour instaurée en 2014 (d’une valeur de 0,30 € par jour et par personne) est comprise dans ce montant. Au vue de cet aspect et des travaux réalisés à de l’aire de camping-cars, le conseil municipal décide d’un droit de place à 7 € à compter du 1er juillet 2017.

Séance du 31 juillet



Redimensionnement de la lagune de HIREL – Choix du regroupement d’entreprises en charge des travaux et demandes de subvention.

Par délibération n° 04/2017 du 30 janvier dernier, le bureau d’études AIC Conseil a été recruté en qualité de maître d’œuvre pour les travaux de réhabilitation et de redimensionnement de la station d’épuration communale de Hirel. Depuis 1er juin 2017, la société AIC CONSEIL se nomme Océam Ingénierie.

Afin de sélectionner l’entreprise qui sera en charge du projet, une consultation a été lancée du 24 mai au 23 juin 2017 pour un marché comportant 2 tranches : une tranche ferme (travaux de réhabilitation/extension du lagunage et de sécurisation), une tranche optionnelle (mise en place de préleveurs fixes - auto-surveillance - sur demande de l’Agence de l’eau Loire-Bretagne).

Les critères de pondération sont les suivants :

- La qualité et valeur technique de l’offre (50%)
- Le montant de l’offre (45%),
- Le délai d’exécution (5%).

Trois entreprises associées ont répondu : EVEN de Pleurtuit, SOGEA (cotraitant) de Saint Herblain et RENOU TP (cotraitant) de Bais. La note de 75/100 est attribuée à chaque tranche.

Le Conseil Municipal valide l’offre et sollicite l’aide de l’Agence de l’eau Loire-Bretagne (subvention de 353 307 euros), celle de la Région Bretagne (appel à projets - taux entre 10% et 30% en fonction du bénéfice du projet au classement des masses d’eau. Après une expérience de 5 ans de ce dispositif, une moyenne de 30% des demandes est financée) et celle du Département dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale (taux de 10% plafonné à 100 000 €).

Voirie 2017 – Aménagement de la «Rue des Tourailles» – Approbation du produit des amendes de police

Le Conseil Municipal accepte l’octroi d’une subvention de 4000 € au titre des amendes de police (aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation) pour la rue des Tourailles.

Saint-Malo Agglomération – Institution de la taxe de séjour communautaire.

L’institution de la taxe de séjour à l’échelle de l’agglomération devrait procurer de nouvelles ressources à l’agglomération, pour soutenir et développer des actions concourant à favoriser la fréquentation touristique ainsi que des actions de protection des espaces naturels. Elle a aussi vocation à participer au financement du futur Centre Aqualudique.

Saint-Malo Agglomération a instauré une collecte trimestrielle et va appliquer une procédure de taxation d’office qui permettra de sanctionner le défaut ou le retard dans le dépôt de déclaration d’impositions et l’absence de réponse aux demandes d’éclaircissements.

Au regard de ces considérations et des tarifs adoptés, le Conseil Municipal refuse l’instauration de la taxe de séjour communautaire sur son territoire à compter du 1er janvier 2018.

Séance du 25 septembre

Plan Local d’Urbanisme (PLU) – Révision globale – Choix du bureau d’études.

Par délibération n°57/2016 du 29 septembre 2016, le conseil municipal a approuvé le principe de Révision Globale du PLU. Une consultation pour choix du bureau d’études qui devra accompagner techniquement et juridiquement la commune tout au long de cette procédure a été lancée sur les critères suivants :

- Valeur technique (60 %), apprécié en fonction des éléments suivants :
- Qualité des échanges, note méthodologique (20%) ;
- Conformité de la prestation, délais nombre de réunions (10%) ;
- La qualité de l’équipe, cohérence avec le projet et références (20%) ;
- Qualité des livrables (10%).
- Prix (40 %).

Cinq sociétés ont répondu : PRIGENT & Associés de Rennes, ATELIER DU CANAL de Rennes, URBA de Fougères, ATELIER DÉCOUVERTE de Saint-Malo, QUARTA de Saint-Jacques-de-la-Lande.

Après analyse des plis, trois auditions ont été menées (URBA, ATELIER DECOUVERTE et QUARTA). La qualité des échanges, la réactivité des participants, le respect des délais et l’accompagnement technique et juridique constituant les propositions ont permis d’affiner et de conforter l’analyse en distinguant une offre.



Le Conseil Municipal retient la proposition du cabinet QUARTA qui s'articule comme suit :

- Procédure administrative et technique complète (urbaniste, cartographe, architecte paysagiste, environnementaliste) pour un montant de 34 912,50 € HT, soit 41 895 € TTC,
- Assistance juridique de Maître ROUHAUD, Avocat spécialisé appartenant au Cabinet Lexcap, pour un accompagnement de la commune dans la réalisation de tous les actes de la procédure à travers leur relecture pour leur sécurisation, la mise en œuvre de la Loi Littoral, ainsi qu'un support juridique au cours de l'enquête publique, pour un montant de 6 380 € HT, soit 7 656 € TTC (8 jours de travail).

La proposition dans sa globalité s'élève à 41 292,50 € HT, soit 49 551 euros TTC.

Projet d'entente intercommunale entre les communes de Hirel, La Fresnais, La Gouesnière et St-Benoit des Ondes : « l'entente du Marais Blanc ».

Le conseil municipal approuve le projet d'entente entre les communes de Hirel, La Fresnais, La Gouesnière et St-Benoit des Ondes.

Entente intercommunale entre les communes de Hirel, La Fresnais, La Gouesnière et St-Benoit des Ondes : « l'entente du Marais Blanc » - Election des trois membres siégeant à la commission spéciale.

Messieurs Hardouin Michel, Béchereau Henri et Gasnier Jean-Pierre sont élus.

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2016.

Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort (SIE) - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2016.

Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35) - Rapport annuel d'activité pour l'année 2016.

Séance du 24 octobre

Saint-Malo Agglomération - Transfert de la compétence Eau et Assainissement au 1er janvier 2018.

Dans le cadre de la loi 'NOTRe' qui prévoit qu'au 1er janvier 2020, les communautés de communes et d'agglomération exerceront, au titre de leurs compétences obligatoires, les compétences Eau et Assainissement, Saint-Malo Agglomération a lancé, en mars 2016, une étude sur le transfert des compétences «eau potable», «assainissement collectif», «assainissement non collectif» et «eaux pluviales» sur son territoire. Saint-Malo Agglomération a souhaité anticiper cette prise de compétence pour un effet au 1er janvier 2018.

S'agissant de l'assainissement non collectif, Saint-Malo Agglomération propose que le transfert de la compétence porte sur l'intégralité des champs suivants : contrôle de l'exécution des travaux de conception des installations, contrôle du bon entretien par le propriétaire, Contrôles renouvelés selon une périodicité qui ne peut être supérieure à 10 ans, entretien-travaux de réalisation ou de réhabilitation. Enfin, la dissolution du SIVU SPANC de Châteauneuf sera prononcée de plein droit par arrêté préfectoral étant précisé

que l'actif, le passif et les résultats de clôture seront transférés d'office à Saint-Malo Agglomération.

Le conseil municipal a décidé d'approuver l'extension des compétences de Saint-Malo Agglomération aux compétences Eau et Assainissement.

Saint-Malo Agglomération - Extension des compétences, à effet au 1er janvier 2018, à la compétence facultative « grand-cycle de l'eau hors GEMAPI » - (item 12° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement).

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite loi « MAPTAM ») modifiée par la loi NOTRe, introduit une nouvelle compétence ciblée et obligatoire de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) à partir du 1er janvier 2018.

Cette compétence devra être exercée par la communauté d'agglomération. Or, sur le territoire de Saint-Malo Agglomération, le Syndicat intercommunal des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) a été créé au 1er janvier 2011.

Ainsi le conseil municipal approuve l'extension des compétences de Saint-Malo Agglomération, à effet au 1er janvier 2018, à la compétence facultative d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et dès lors Saint-Malo Agglomération se substituera aux communes membres au sein du SBCDol pour l'exercice de cette compétence.

Mairie - Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG.

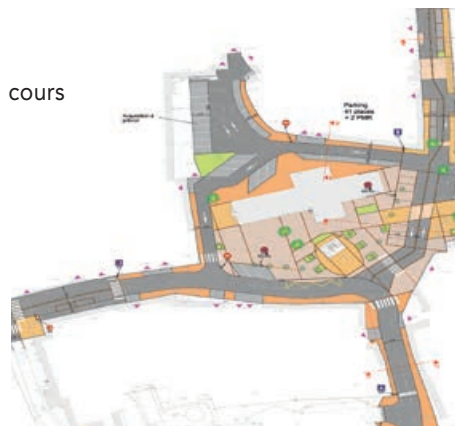
Le conseil municipal accepte le renouvellement pour trois ans du contrat d'utilisation des logiciels et de prestations de services de la société SEGILOG (modules métiers SEGILOG et BERGER LEVRAULT).

Séance du 26 décembre

Aménagement du centre bourg de HIREL - Modification du contrat de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal valide une proposition de 2LM portant sur l'aménagement du centre bourg de Hirel pour une enveloppe prévisionnelle de 450 000 € HT et une proposition d'honoraires au taux de 3,544% du montant desdits travaux. Le conseil municipal décide de solliciter l'ensemble des subventions pouvant être allouées dans le cadre de ce projet par le Conseil Régional (notamment action en faveur de l'attractivité des centres villes et bourgs ruraux en Bretagne), le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, Saint-Malo Agglomération et du fonds national d'aménagement et de développement du territoire, du contrat de ruralité et/ou de la DETR.

Un projet en cours de réflexion



Principales décisions du Conseil Municipal en 2017

Le registre des délibérations est consultable en mairie et les comptes rendus sont publiés sur le site internet commune-hirel.fr, rubriques vie-municipale, compte-rendu-conseil, 2017.



Révision du Plan Local d'Urbanisme – Prescriptions et définitions des modalités de concertation et des objectifs poursuivis.

Rappel : le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune a été approuvé en juillet 2008. Il a ensuite évolué, modifié successivement en 2011 (Révision, Modification et Modification Simplifiée) et en 2012 (modernisation de la RD7, projet du Conseil Général).

En septembre 2016, le conseil municipal a acté le principe d'une nouvelle évolution du document. Après avoir fait le choix d'un bureau d'études spécialisé, il s'agit ici de lancer la procédure de Révision du PLU.

La Révision va permettre de mettre en conformité le PLU avec la législation actuelle, à savoir la loi dite « Grenelle 2 », la loi « ALUR » et la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt dite « LAAAF », d'assurer la mise en conformité du document avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Malo (révisé fin 2017) et le Programme Local de l'Habitat 2014-2019. Sans oublier l'obligation de conformité avec le Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine du Marais de Dol.

La Révision va permettre de favoriser le renouvellement et la densification du tissu urbain, d'encourager la résorption de la vacance, la rénovation et l'adaptation du parc ancien, de diversifier le logement pour répondre aux besoins des jeunes ménages et des anciens, de réserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel de la commune, d'identifier et protéger la trame verte et bleue et les continuités écologiques, d'intégrer les dispositions législatives de la loi Littoral, de préserver les zones humides et les cours d'eau, de conforter la centralité des bourgs d'Hirel et de Vildé-la-Marine et le dynamisme commercial, et de poursuivre le développement touristique et balnéaire.

Les modalités de concertation vont comporter un registre d'observation mis à disposition du public en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, une exposition sous forme de panneaux, deux réunions publiques, de l'affichage en mairie, le site Internet, la presse locale.

Bienvenus : 200 motards au moulin

Tous les ans, l'association Enora soulève des fonds pour aider les enfants malades en traitement au centre hospitalier de Rennes dans le service hématologie. En octobre dernier, ils étaient 200 motards à sillonner les routes et à déjeuner, avec l'aval de la municipalité, au pied de notre moulin de la Ville-es-Brune. Chacun verse 5 € et accroche un ruban rouge au guidon de sa moto.



Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) – Approbation des nouveaux statuts.



Le conseil municipal approuve la substitution des communes initialement membres du SBCDol par leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de rattachement pour l'exercice des compétences du SBCDol.

Transfert de la compétence Eclairage (travaux et maintenance) au SDE 35.

Le conseil municipal transfère au SDE35 la compétence optionnelle Eclairage.

Fourrière animale – Renouvellement de la convention CHENIL SERVICE, groupe SACPA

Renouvellement du contrat de prestation de service ayant pour objet la prise en charge des animaux divagants, dangereux, blessés et morts.

Soutien à la proposition de l'AMRF - « Loi-cadre en faveur des communes et de la ruralité ».

Le conseil municipal soutient la motion sur la Loi-cadre en faveur des communes et de la ruralité, texte qui visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants.

Félicitations pour leurs noces d'or !

M. et M^{me} Busson Edouard, entourés de Mme Droval, conseillère déléguée et M. Cossonnière, 1^{er} Adjoint.





Notre école Le Long Sillon

A l'école du long Sillon, l'année scolaire 2017-2018 est placée sous le signe de la musique et des voyages ! Après l'ouverture très attendue d'une quatrième classe, la nouvelle équipe enseignante a décidé de mettre en place une chorale d'école, d'inviter plusieurs intervenants agréés et d'orienter le travail de la classe autour de la musique à travers le monde.

Depuis septembre, l'école accueille 79

élèves de la toute petite section au CM2 répartis dans les classes de Mme Chagnon (CM1-CM2), Mme Haigrion (CE1-CE2), Mme Godin (CP-GS), Mme CHEUL (TPS-PS-MS et direction) et Mme Fortune qui complète Mme Godin et Mme Cheul.

L'école a eu le privilège de présenter un petit spectacle le jeudi 21 décembre à la nouvelle salle intergénérationnelle de Hirel.



L'équipe d'enseignantes : Sophie Haigrion, Fabienne Godin, Aurore Cheul et Stéphanie Hodebert

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter l'école par mail, par téléphone ou en venant à la rencontre de l'équipe enseignante. La directrice, M^{me} Cheul est déchargée tous les jeudis pour vous recevoir ou répondre à vos appels.

Contact 02 99 48 83 53
ecole.0350288y@ac-rennes.fr

Le SIAJE

Le SIAJE (Syndicat Intercommunal Animation Jeunesse Enfance) a pour mission de promouvoir toutes les actions en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse entre trois communes, Saint Méloir des Ondes, La Fresnais et Hirel :

Son accueil de loisirs enfance et petite enfance (2 ½ à 10 ans) est ouvert toutes les vacances scolaires et le mercredi de 7h30 à 18h30. Tarifs en fonction du quotient familial. Une navette au départ de Hirel est possible selon le nombre de demande. Le thème de l'année : l'environnement avec des activités sportives, culturelles, artistiques...

150 enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs l'été 2017. Les adolescents ont pu se retrouver autour d'activités comme le karting, le bubble foot, le tir à l'arc...

Sa ludothèque, Pour les enfants de moins de trois ans accompagnés des parents ou assistantes maternelles, les lundis de 9h30 à 11h30 à la Salle Horiz'ondes à Saint Méloir et à l'atelier du marais à La Fresnais.

Ses animations pré-ados, de 9h30 à 17h et ses animations des vacances scolaires de 9h30 à 12h et de 14h à 17h sont ouvertes au CM2 et collégiens. Le programme des animations est disponible avant chaque période de vacances sur le site internet du SIAJE.

En avant-première, son prochain séjour pré-ados et ados est un SEJOUR SKI à partir de 11 ans, du 3 au 10 mars à Campan dans les Hautes Pyrénées. Au programme ski alpin, raquette et biathlon, initiation à la conduite d'attelage de chien de traîneau.

Sa Junior entreprise : Le SIAJE accompagne la Junior entreprise (une dizaine de mineurs de 14 à 17 ans) qui organise régulièrement des actions autofinancements. Leurs dernières actions vont permettre au groupe de partir en séjour à découverte à Jersey ou en séjour sportif à Nantes.

Un second groupe de pré-ados de 11 à 14 ans met en place des actions (vente de chocolat, marché de Noël...) pour financer une partie de leur séjour ski.

Enfin, le SIAJE, c'est aussi le Conseil Municipal des Enfants. Le SIAJE accompagne le CME composé pour cette année scolaire 2017-2018 de 7 élèves élus de CM1 et CM2. Ils proposent et organisent des projets pour améliorer la vie des habitants de la commune. Le dernier projet en date est une rencontre sportive pour l'ensemble des enfants de l'école.

Coordination : Aurélie BAUER -Tél : 06.30.86.07.76
courriel sivolulesiaje@orange.fr



Syndicat Intercommunal Animation Jeunesse Enfance
Hirel, La Fresnais,
St Méloir des Ondes

Biblio-Poste et ludothèque s'associent !!

Venez découvrir ou redécouvrir la biblio-poste communale (agence postale et bibliothèque couplées) ouverte du mardi au samedi, de 8h30 à 12h30.

Notez que le service bibliothèque s'offre un créneau particulier le mercredi après-midi de 14h30 à 16h30 (hors vacances scolaires). Durant cette plage horaire, ce service est cette fois couplé à celui de la ludothèque !

Les enfants ont ainsi accès à un espace « livres » en plus de celui du jeu. Des ateliers thématiques sont proposés au cours de ces après-midi en fonction des événements nationaux : la semaine du goût à l'automne, Noël, Carnaval... Un calendrier des activités est proposé à la bibliothèque et la participation aux événements nécessite une inscription préalable afin de mieux gérer les effectifs.

Le premier atelier s'est déroulé du 10 au 14 octobre, lors de la semaine du goût après une journée Portes Ouvertes d'accueil et de présentation.

La ludothèque est quant à elle ouverte aux enfants le mardi de 16h30 à 17h30 après l'école et le mercredi après-midi de 14h30 à 16h30.

Un créneau horaire est également dédié aux assistantes maternelles et aux mamans pour les 0 - 3 ans le jeudi de 10h à 12h. Rappelons que dans le cadre de ces deux activités (ludothèque et bibliothèque), la présence d'un adulte est obligatoire pour les 0-8 ans.

APPEL A VOUS : Pourquoi ne pas donner une seconde vie à vos jeux et jouets en bon état ? Pensez à les proposer à la ludothèque qui pourra ainsi en faire profiter un maximum d'enfants et compléter son fonds.



Découverte de fruits du monde entier



Atelier sur la pomme lors de la semaine du goût

Vive la ludothèque !!





Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Déchets

Collecte de déchets

Pour connaître votre zone ou pour toute questions 'Déchets', appelez le numéro vert :

Appel gratuit depuis un fixe ou un mobile,

du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h45 et de 13h45 à 17h00.



ou www.stmalo-agglomeration.fr

Opération Améliorer son Logement

Reconduite pour une durée de deux ans, soit jusqu'au août 2019 !

Il s'agit de Travaux d'économie d'énergie (isolation des logements, installation de chaudières performantes) pour lesquels Saint-Malo Agglomération vous apporte un conseil technique et une aide financière.

Pour tout conseil sur les travaux à privilégier ou sur les différentes aides et leurs conditions, contactez Alice LECAUDEY, chargée de cette opération, au 0800 30 50 80 (service et appel gratuit). Vous pouvez également la rencontrer à la Maison de l'Habitat à Saint-Malo (près de la gare) ou via www.stmalo-agglomeration.fr

saint-malo-developpement.fr :

un nouveau site Internet au service des chercheurs d'emploi, des entrepreneurs et des étudiants de l'agglomération

Dédié à l'information économique, à l'emploi et à la vie étudiante, il propose de nouveaux services pratiques au quotidien, notamment :

- Un moteur de recherche d'emploi local qui recense en temps réel toutes les offres d'emplois, de stages et de formations qui proviennent d'environ 200 plateformes web ;
- Une base de données des terrains et locaux disponibles sur nos 18 communes, en location ou en achat ;
- Deux annuaires pour rechercher les entreprises ou réseaux d'entreprises présents sur le territoire ;
- Tous les dispositifs d'accompagnement et d'aide aux créateurs et entrepreneurs que propose Saint-Malo Agglo ;
- Des services dédiés aux étudiants : l'ensemble des dispositifs d'orientation et d'insertion, les bonnes infos en matière de logement, de transport, de restauration... et des annuaires recensant les formations et les établissements d'enseignement supérieur de Saint-Malo Agglo.

Economie d'énergie : un « parcours thermique » pour comprendre comment mieux isoler son logement

Saint-Malo Agglomération, en partenariat avec l'Espace Info Energie du Pays de Saint-Malo, fait appel à un bureau d'études thermiques pour organiser plusieurs parcours thermiques sur le territoire. Equipé d'une caméra thermique, un conseiller guide un groupe de personnes dans un quartier et leur permet d'observer les déperditions de chaleur des bâtiments (ponts thermiques, tassement d'isolant, problèmes d'étanchéité...). Les images prises sur le parcours sont ensuite analysées et expliquées en salle afin de mieux comprendre l'intérêt d'une isolation efficace. Deux parcours thermiques auront lieu en février à La Cancale et à Saint-Malo. Les personnes intéressées doivent contacter Alice LECAUDEY, Chargée de l'Opération « Améliorer son logement » au 0 800 30 50 80 (service et appel gratuit) ou par mail : opah@stmalo-agglomeration.fr. Permanences à la Maison de l'Habitat chaque mercredi et jeudi après-midis de 14h à 17h30.]

Assainissement : Transfert de compétence

A partir du 1er janvier 2018, pour toutes les demandes relatives à l'assainissement, merci de contacter Saint-Malo Agglomération en appelant le 02.23.15.10.85 ou en écrivant à SMA - 6, rue de la Ville Jégu - BP 11 - 35260 - CANCALE.

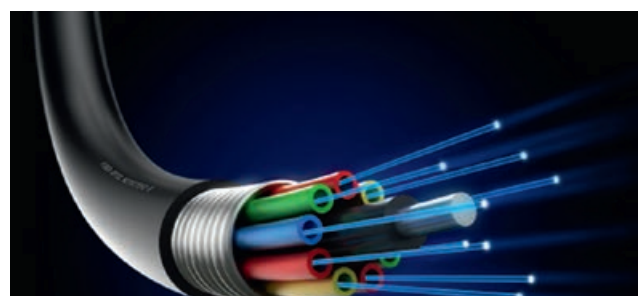
Le SAGE : Transfert de compétence

Au 1er janvier 2018, l'intercommunalité SMA a adhéré au SBCDoI en lieu et place des commune pour exercer la compétence d'animation et de concertation de mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Contact : 02 57 64 02 54 ou contact@sage-dol.fr

La Fibre Optique à Saint-Malo Agglomération : Un déploiement effectif à l'horizon 2020 !

L'opérateur Orange réalise ce déploiement et le finance entièrement sur ses fonds propres. Orange s'est engagé à couvrir en Fibre optique les 18 communes de l'agglomération à l'horizon 2020. A terme, les usagers (habitants, entreprises, administrations, établissements scolaires,...) pourront bénéficier du Très Haut Débit via un réseau exclusivement réalisé en Fibre optique.



Recensement militaire

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. A Hirel, la démarche se fait en mairie mais également en ligne via le site service-public.fr.

Reconnaissance et validité de l'attestation de recensement

Compte tenu des difficultés rencontrées par les administrés pour leurs inscriptions aux examens et concours, la Direction du service national a demandé aux services déconcentrés de l'Etat organisateurs des examens ou concours, d'accepter, jusqu'à l'âge de 18 ans, l'attestation de recensement délivrée par les mairies, en l'absence de certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté.

Par conséquent, l'attestation de recensement retrouve sa validité jusqu'à la date anniversaire de 18 ans en tant que justificatif vis-à-vis des obligations du service national lors de la constitution des dossiers d'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique française, à l'exception des dossiers d'inscription à l'examen du permis de conduire.

A partir de l'âge de 18 ans, seul le certificat de participation est exigé.

Concernant les justificatifs à fournir pour l'inscription au permis de conduire :

- Avant l'âge de 17 ans : aucun justificatif n'est demandé.
- Dès l'âge de 17 ans : le certificat de participation à la JDC est exigé

Pour contacter

le centre du service national de Rennes :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h
et de 13h à 16h30 (15h30 le vendredi)
02 23 44 50 01

csn-rennes.sec.fct@intradef.gouv.fr

www.defense.gouv.fr/jdc ou par courrier

Centre du Service National de Rennes

BP 21 - 35998 RENNES Cedex 9

Le Centre du service national ne reçoit pas de public.

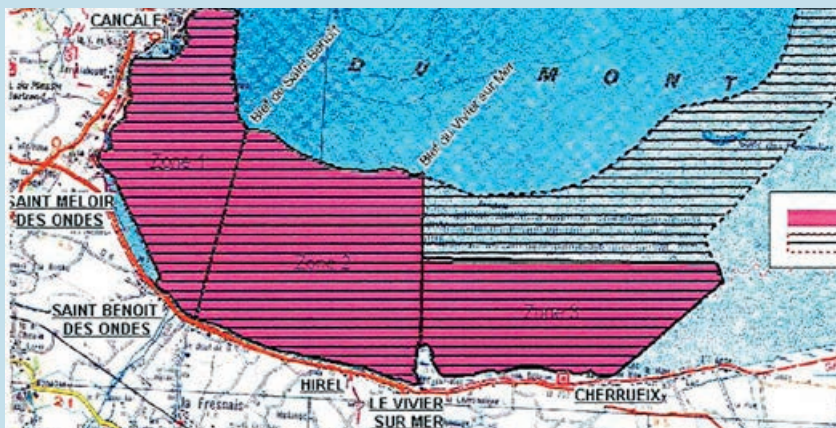


Rappel sur la pêche à pied de loisir

Les 3 zones de pêche loisir « coques et de palourdes » font l'objet d'une 'fermeture tournante' sur des périodes de 3 mois (2 zones 'ouvertes', une zone 'fermée' par alternance).

En 2018, la pêche à pied est interdite sur la zone de Hirel du 1^{er} juillet au 30 septembre (entre le Bief de St Benoit et le Bief du Vivier).

Rappelons que la pêche à pied professionnelle comme de loisir est autorisée uniquement de jour et elle est interdite par coefficient inférieur à 50. En outre, des arrêtés d'interdiction ponctuelle peuvent être émis par la Préfecture.



DEVENEZ ACCUEILLANT FAMILIAL

Un métier à découvrir : Accueillant Familial pour personnes âgées ou en situation de handicap.

Vous aimez le contact humain notamment celui des personnes âgées ou personnes en situation d'handicap, vous souhaitez offrir à une personne un environnement paisible et sécurisant et contribuer au maintien de son autonomie, votre logement dispose de chambres pour accueillir une à trois personnes, vous pouvez demander à être agréé par le Département d'Ille-et-Vilaine.

Renseignements sur les conditions d'exercice du métier auprès du service Référent Accueil Familial : Aurélie LEBRETON et Marie SUZANNE, Centre Hospitalier de Saint-Malo Tél. : 02 99 21 27 90

CONCILIATEUR DE JUSTICE

...une résolution amiable des conflits

La conciliation, c'est simple, rapide et gratuit. Si un recours au juge vous paraît disproportionné au regard du problème (différends entre particuliers essentiellement), n'hésitez pas à saisir votre conciliateur, M. Feret (06 16 28 91 00) en priorité ou M. Cardineau (06 68 53 16 31) et M. Fromont (06 48 77 61 84) :

- En écrivant au Tribunal d'instance, 1place St Aaron, 35400 Saint-Malo
- En prenant rdv par téléphone. Le conciliateur vous précisera le lieu de sa permanence : espace Bougainville à Saint-Malo ou Mairie de Cancale le 1^{er} jeudi du mois pour M. Feret, 3^{ème} mercredi du mois (après-midi) pour M. Cardineau, 4^{ème} mercredi du mois (après-midi) pour M. Fromont :

ASSOCIATIONS

Chaque association dispose d'un quota de 5 débits de boisson temporaires par an, déclaration à faire en mairie. Penser également à déclarer les ventes au déballage (braderies, vide-greniers).

Sortie de territoire pour les mineurs

À compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. Le formulaire Cerfa n°15646*01 est disponible sur Internet (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

L'enfant doit disposer de sa carte d'identité ou passeport valide (plus visa selon la destination), de la photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire (titre doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans) et de l'original du formulaire cerfa n°15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

Carte d'immatriculation à portée de clic

Plusieurs démarches sont dorénavant à faire en ligne via <https://immatriculation.ants.gouv.fr> Pour une demande de duplicata en cas de perte ou de vol, pour une demande de changement d'adresse ou de titulaire ou encore pour une déclaration de cession d'un véhicule...



Eaux de Beaufort

Pour souscrire votre abonnement : **09 69 323 529**

Urgence Dépannage Electricité (Enedis)

Numéro grand public 24h/24 : **09 726 750 35**

Appels d'urgences au 18 ou 112

Veillez à bien indiquer aux sapeurs-pompiers le lieu précis et la nature de l'accident, le nombre et l'état des victimes. Veillez à préciser « bourg de Hirel » ou « bourg de Vildé-la-Marine ».

La Biblioposte Un service communal

Le service couplé 'biblioposte' est ouvert le matin du mardi au samedi de 8h30 à 12h30.

L'agence propose ses services postaux (dépôt et retrait d'espèce, timbres, chronopost,.. recommandés, changement d'adresse, virements..) et son espace bibliothèque proposé sur 2 sites : Hirel et Vildé-la-Marine (Point Lecture). L'abonnement bibliothèque reste à 6 euros par famille et le service fonctionne toujours avec la BDIV (Bibliothèque Départementale d'Ille-et-Vilaine) afin d'avoir accès à plus d'ouvrages.

Le Point lecture à Vildé est quant à lui ouvert de 10h30 à midi les mercredis et samedis.



La bibliothèque s'associe à la ludothèque le mercredi après-midi (hors vacances scolaires). Cf page 11.

Enquête déplacements en Ille-et-Vilaine

Rennes Métropole réalise une enquête sur les déplacements des habitants à l'échelle du département. Celle-ci se déroulera entre janvier et avril 2018. Vous pouvez ainsi être interrogés en face à face ou par téléphone par des enquêteurs des sociétés TEST-SA ou ED-Field.

N'hésitez pas à contacter le 02 99 86 62 30 ou mobilite-urbaine@rennesmetropole.fr pour toute information complémentaire.



Carte d'identité : Rappel

Choisir votre mairie : depuis décembre 2016, vous devez vous adresser à une mairie équipée de bornes biométriques (au nombre de 27 en Ille-et-Vilaine) dont Saint-Malo, Dinard, Dol de Bretagne ou Combourg.

Une pré-demande peut se faire en ligne !

Vous devez pour cela créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état-civil et votre adresse.

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne. Ce numéro vous sera demandé en mairie.

Cette pré-demande (non obligatoire) ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

«Attention aux cartes d'identité délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date d'expiration effective n'est pas la date qui est inscrite sur la carte : il faut y ajouter 5 ans !!»

Tarifs des salles

Salle Intergénérationnelle

	Week-end	
	Commune	Hors Commune
Prix Salle entière	600 €	900 €
Prix Demi-salle	400 €	600 €
Dépôt de Garantie	600 €	900 €



Salle des Fêtes, rue des Tourailles

	Week-end	
	Commune	Hors Commune
Prix Salle	240 €	360 €
Dépôt de Garantie	240 €	360 €

Pacte civil de solidarité (PACS)

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement du PACS est transféré du Tribunal à l'officier d'Etat Civil de la Mairie. Il est bien sûr toujours possible de s'adresser à un notaire. Rappelons que le PACS est un contrat conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Pour en savoir plus sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144

Choisir votre mairie : depuis décembre 2016, vous devez vous adresser à une mairie équipée de bornes biométriques (au nombre de 27 en Ille-et-Vilaine) dont Saint-Malo, Dinard, Dol de Bretagne ou Combourg.

Une pré-demande peut se faire en ligne !

Vous devez pour cela créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état-civil et votre adresse.

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne. Ce numéro vous sera demandé en mairie.

Cette pré-demande (non obligatoire) ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

Cimetières

Concessions et columbariums

Les durées et les tarifs des concessions des deux cimetières sont les suivants :

Concession de 30 ans	200 €
Concession de 50 ans	350 €

Columbariums

Des columbariums ont été mis en place dans nos 2 cimetières en 2015. Les durées et tarifs des concessions correspondants sont les suivants :

Concession de 15 ans	350 €
Concession de 30 ans	600 €
Dispersion des cendres L'inscription sera maintenue durant 15 ans.	50 € + prix coûtant de la plaque

Club de l'amitié Hirel-Vildé

2017 s'en va, accueillons 2018,

La diffusion du bulletin municipal est un excellent moyen pour faire part aux habitants d'Hirel/Vildé que le club de l'amitié peut apporter des moments chaleureux de rencontres et de convivialité.

La bonne humeur est toujours présente lors de nos rencontres tous les quinze jours. Les activités y sont variées (belote, tarot, scrabble, triominos, travaux manuels, gai savoir, ...). Moments de partage qui permettent de rompre la solitude.

Cette année en octobre nous avons effectué un voyage en Corse. En juin et septembre, une journée détente a été organisée avec le spectacle Marie Guerzaille.

Pour 2018, un voyage est à l'étude ainsi qu'une journée détente. Une exposition des travaux manuels est programmée pour le mois de septembre.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Merci à Monsieur le Maire et à son conseil, pour la subvention annuelle et le prêt de la salle pour les activités du Club.

Au nom du Conseil d'Administration et du Bureau, je présente tous mes meilleurs vœux à tous les lecteurs de ce bulletin et longue vie au Club.

Annick DROVAL



Comité des fêtes d'Hirel

Pour le Comité des Fêtes de Hirel, 2017 fut dans l'ensemble satisfaisant.

Les animations habituelles ont ponctuées l'année avec un temps fort à l'occasion du repas « Potée Bretonne » à l'automne. La soirée dans la nouvelle salle intergénérationnelle était parfaite, animée et sympathique.

L'assemblée générale se tient le 12 Janvier 2018 à la salle des Fêtes rue des Tourailles : élection du Président, Président Adjoint et Trésorier.

Tous mes vœux pour 2018, principalement à tous nos Bénévoles.

Mme Peltier Josseline

Hirel UNC - AFN

La section compte 24 membres adhérents dont 4 veuves d'anciens d'Algérie.

L'assemblée départementale s'est déroulée le 13 mai 2017 à Pleurtuit.

Cent quinze personnes ont assisté à la soirée potée du samedi 1er avril 2017.

Une journée récréative pour assister au spectacle de Marie Guerzaille à Saint Caradec, en juin et septembre et un voyage en Corse, en octobre, ont été organisés avec le Club de l'Amitié. Comme les années précédentes, la section a commémoré les armistices du 8 mai et du 11 novembre avec la participation des membres du Conseil Municipal des Enfants.

Les vœux et la cérémonie du 5 décembre, commémorant la fin des hostilités en Algérie, ont été organisés à Hirel avec les sections des anciens combattants de Hirel, La Fresnais et La Gouesnière accompagné par la Fanfare Saint Maurice de La Fresnais.

Alain Cossonnière



11 novembre à Hirel



Ainsi qu'à Vildé-la-Marine

Comité des fêtes de Vildé-la-Marine...

2017, Quarantième fête des Moules !

En 2017, le comité dont le bureau a été renouvelé en janvier a célébré la quarantième édition de la fête des Moules. Cela a été une belle journée pour tous rendant un peu plus encore cette manifestation incontournable dans la vie de la commune. Une météo favorable et un spectacle de qualité mais surtout des bénévoles à la bonne humeur communicative et fortement mobilisés ont contribué à ce que la fête soit un grand succès populaire. Un grand bravo à eux !

Afin de n'oublier personne, le comité a offert un colis de Noël aux aînés à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Pour 2018, nos projets mûrissent déjà ; le comité est heureux de vous accueillir lors de son assemblée générale en janvier : l'opportunité d'exprimer vos idées, vos envies pour contribuer à l'animation de notre commune.

Le comité des fêtes de Vildé la Marine vous présente ses vœux les plus chaleureux pour une belle année 2018.

Pour le comité, Christophe MONNIER



Une formidable journée

L'APE proposent différentes actions dont :

- Une vente de gâteaux/crêpes chaque vendredi à 16h30 avec de petites nouveautés : la vente de petits paquets de bonbons et de gourdes de compote !
- Un chocolatier de Saint Malo a proposé ses services pour la vente de chocolats originaux pour Noël.
- Une vente de sapins de Noël.
- La fête de Noël du jeudi 21 décembre dans la salle intergénérationnelle. Une grande première! Un petit spectacle a été donné par l'ensemble des élèves de l'école grâce aux enseignantes. À l'issue, le Père Noël est passé, offrant un cadeau pour chaque classe ! Un point restauration/boissons permettait aux parents, enfants et enseignantes de se rafraîchir et se restaurer.
- Deux grandes actions sont prévues en 2018 : le vide grenier (date pas encore arrêtée) et la fête de l'école/tombola (date à fixer avec les enseignantes).

L'Ape financera également un spectacle musical (pour l'ensemble des élèves). Cette intervention est un lien avec le projet commun des 4 classes, à savoir 'Musique et Voyage'. Le thème sera travaillé sur l'ensemble de l'année scolaire.

Autre atelier financé par nos soins, le Ciné Jeunes avec cette année 2 interventions pour les maternelles. (4 pour les Ce/Cm).

Afin de communiquer le plus possible avec les parents, une page Facebook sera créée prochainement.

De beaux projets en perspective mais qui ne pourront se réaliser sans une participation active de l'ensemble des parents d'élèves.

Angélique Lemaire, pour l'Ape de Hirel



Le bureau quasiment au complet



Gym Loisirs d'Hirel

Ça « balance » pas mal à Hirel

La saison dernière s'est achevée avec le départ de Beatrice, présidente durant 13 ans ; nous tenions à la remercier. Les 6 nouveaux membres du bureau de la Gym Loisirs vous accueillent à la salle Intergénérationnelle, rue des alleux à HIREL.

Cette année, nous vous proposons de nouveaux cours :

- La CAF (Cuisses Abdos Fessiers) le mardi de 18h30 à 19h15
- La BALANCE (associe des exercices de yoga, de tai chi et de Pilates pour acquérir force et flexibilité, concentration et calme) le mardi de 19h15 à 20h
- MULTIACTIVITES pour enfants de 7 à 12 ans (STEP, DANSE...) le mercredi de 14h à 15h pour les 4 à 6 ans (Parcours Ludiques...) de 15h à 16h

Du sport pour tous et à tout âge alors venez vous faire plaisir et prendre du temps pour vous !

La Gym Loisirs existe depuis 2001, nous souhaitons maintenir et développer l'association mais pour cela nous avons besoin de vous.

Il reste des places, n'hésitez pas à venir vous inscrire toute l'année.

Aude LANGLOIS 06 82 07 46 39

Renseignement

site web : <http://gymloisirshirel.e-monsite.com/>
gymloisirshirel@gmail.com



Cour de balance avec Alexandra

ACVH

Amicale Cyclo Vild'Hirel

L'organisation de notre rallye au mois d'avril a une nouvelle fois rencontré un vif succès avec une participation de plus de 200 cyclos et vététistes.

Certes, le beau temps était de la partie, mais on peut aussi penser que l'accueil chaleureux qui est réservé aux participants ainsi que l'esprit convivial qui anime notre club, ne sont pas étrangers au succès croissant que rencontre cette concentration de cyclistes qui reviennent maintenant chaque année, parfois même de clubs éloignés (Montfort/Meu, Le Mans...). Les sorties ont toujours lieu le dimanche matin avec un départ place de la mairie.

Tournées vers le loisir, chacun peut au cours de ces sorties rouler à son rythme, sans esprit de compétition. Les personnes qui souhaitent faire un essai gratuit sont les bienvenues.

Les inscriptions se font à partir du mois de janvier. L'adhésion au club est de 15 euros pour l'année, prix dégressif à partir du 2ème adhérent d'une même famille.

Pour contacter ACVH

JP ROYER 0616845393

A THEBAULT 0299808455

E mail : acvh@orange.fr





Cuir et Chrome

Bilan des sorties 2017...

Pour cette année 2017, nous avons organisé et participé à plusieurs événements.

Quelques balades caritatives, dont la Mucoviscidose à Vannes le 02 avril et le 24 septembre à Saint Méloir des Ondes.

En sécurité :

La balade A.F.P. (association des paralysés de France) du parcours le 13 mai.

A Porcaro le 15 Août.

Diverses balades de l'association vers la Suisse Normande, Sainte Mère Eglise, Amboise...

Dernièrement nous avons organisé une soirée Moules-Frites ouvert à tous qui a remporté un franc succès.

Le 9 Décembre 2017, c'était la parade Père-Noël des motards avec distribution de bonbons, animations diverses, tout l'après-midi, galettes-saucisses, buvette sur place, et couscous à la nouvelle salle, les fonds récoltés étant reversés à l'association « Demain j'ai 20 ans » basée à Miniac Morvan.

En 2018 nous avons prévu plusieurs animations, nous comptons sur votre présence...

Le Président Michel FONTAINE.

Subventions aux associations Commune de Hirel - Année 2017

Référence : Article 22 de la loi du 23 mai 2006

Associations	Montants de la subvention
Comité des fêtes Hirel	842 €
Comité des fêtes Vildé-la-Marine	842 €
Gym loisirs Hirel	835 €
Hirel Tennis Club	259 €
Tennis Club Hirel/La Fresnais	Pas de demande
Union Sportive de la Baie	324 €
Amicale cyclo Vild'Hirel	316 €
AICA La Fresnais/Hirel/Vildé-la-Marine	180 €
UNC AFN	180 €
Club de l'amitié Hirel/Vildé-la-Marine	180 €
Amicale laïque	Prévision : 200 € - Y renonce
Art expo	Prévision : 120 € Pas de demande
CUIR ET CHROME (Motards)	Prévision : 120 € Pas de demande
Association des parents élèves	120 €
SNSM - Satation de Cancale	100 €
Association des maires ruraux d'Ille-et-Vilaine	96 €
ARIC	541 €
CODEM	50 €
Mission locale	824 €
UNCCAS	105 €
UDCCAS	28 €
Association AMPER	259 €

Hirel Tennis Loisirs

Nous avons terminé l'année 2017 avec 29 membres inscrits. Une progression de 7 membres pour notre association « Hirel Tennis Loisir (H.T.L.) ». Tournée vers le tennis loisir, chaque personne peut jouer à son rythme. Comme l'année dernière, nous nous sommes impliqués dans le cadre des animations périscolaires en proposant une initiation au tennis afin de familiariser les enfants à la pratique d'un sport.

Nous organisons quelques activités :

Nous débutons chaque nouvelle année tennistique par une soirée galette des rois et organisons au cours de la saison 1 ou 2 tournois internes avec BBQ le midi où tous les adhérents peuvent participer, débutants ou confirmés.

L'adhésion est de 30 € pour une année de janvier à décembre. Cette somme est dégressive pour les membres d'une même famille avec des enfants de moins de 16 ans.

Possibilité de louer le court pour 10€ de l'heure ou 60€ la carte de 10 heures. La location a lieu :

■ Au café/tabac « SUN AND SEA » ;

■ A l'épicerie « LAETI'T COURSES »

■ Chez « Mr DUFAIT », 8 rue du Domaine.

Pour vous inscrire vous pouvez contacter :

Jean Marie RENARD au 06 62 17 82 98

Michel RAIMOND au 06 62 47 79 08



Les quatre saisons de la Ville-ès-Brune

Un printemps XXL

Sur le thème des jeux d'enfants, des sculptures de 1,50 m semblaient surgir de terre pour parer le moulin de ses géants blancs accompagnés chacun de son jeu d'extérieur de couleur vive. Ces œuvres ont été réalisées par les élèves de l'école du Long Sillon de Hirel sous la conduite d'animateurs et d'artistes peintres.

Un été flamboyant

En plus des aquarelles et des huiles qui habillent d'ordinaire les murs, les visiteurs ont pu découvrir des réalisations originales dont des peintures sur métal ou sur galets.

Un automne couleur miel

Pour la 4^e édition de la Fête du Miel, les amateurs des produits de la ruche sont venus très nombreux ! Outre les traditionnels miels de châtaignier, colza, acacia, les visiteurs ont pu goûter des miels de fleur d'oignon, de bruyère blanche, de cerisier, de rhododendron et d'autres produits plus rares comme la gelée royale, la propolis ou le pollen. Ces pots colorés ont côtoyé les bonbons au miel et du pain d'épices au doux parfum de citron-gingembre ou pomme-cannelle.

Un Noël féerique

L'esprit de Noël avait pénétré le moulin de la Ville-ès-Brune pour le premier marché de Noël organisé dans ce lieu. Une ambiance chaleureuse et festive régnait dans les trois niveaux, habillés de différents objets exposés par les créateurs présents. Des bijoux, des tableaux, des ouvrages de tricot, des lampes et autres objets décoratifs en papier tressé, sans oublier des crèches en bois recyclé.



Les élèves y côtoient leurs créations !!



Quitte à les reproduire pour un cliché malin !!



Ou se laisser happer par la poésie des tableaux exposés

Retrouvez toutes les dernières infos sur :
www.commune-hirel.fr
www.lemoulindelavilleesbrune.fr

Mairie de Hirel :
02 99 48 93 93
mairie.hirel@wanadoo.fr

